

Tchad

Le Tchad, en forme longue la république du Tchad, est un pays d'Afrique centrale. Il est entouré par la Libye au nord, le Soudan à l'est, la République centrafricaine au sud, le Cameroun et le Nigeria au sud-ouest et le Niger à l'ouest.

Le ministère de l'Environnement, à travers sa direction d'Assainissement (DA), est notamment chargé de :

- Identifier et concevoir la maîtrise d'œuvre de toutes les activités liées à l'assainissement ;
- Identifier et concevoir la maîtrise d'œuvre des programmes et projets d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales, déchets solides, excréta) en collaboration avec les services intervenant dans ce secteur ;
- Étudier, contrôler et donner agrément pour tous les travaux d'assainissement ;
- Coordonner les services publics, parapublics et privés intervenant dans le domaine de l'assainissement ;
- Concevoir et exécuter des réseaux d'égouts sanitaires ;
- Lutter contre la pollution de l'eau, en relation avec les autres services de l'hygiène publique ;
- Mettre en application la réglementation nationale, les conventions, les accords, les protocoles, les traités régionaux et internationaux relatifs à l'assainissement.

Plusieurs ministères interviennent dans la gestion des déchets solides (GDS), notamment :

- Le ministère de l'Aménagement du territoire, du Développement de l'habitat et de l'Urbanisme qui est chargé de la formulation et de la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire et du développement régional. Il soutient les collectivités locales dans leurs programmes et projets de développement. Il a la charge de l'aménagement et la gestion de l'espace urbain et rural.
- Le ministère de l'Administration du territoire et de la Gouvernance locale (MATGL) qui assure la tutelle des collectivités territoriales décentralisées. À ce titre, il régule l'activité des communes urbaines, elles-mêmes chargées des services d'assainissement public en milieu urbain.

Hormis N'Djamena, les communes urbaines disposent de très peu de ressources. Dans le contexte de la décentralisation, elles sont notamment responsables des travaux d'intérêt municipaux, de l'hygiène, de la salubrité publique ainsi que de la prévention des inondations.

Informations de base

Population*	14,9 millions (2017)
Croissance de la population (% annuel)*	3,0 (2017)
Superficie (kilomètres carrés)*	1 284 000
PIB (\$ US courants)*	9,87 milliards (2017)
Croissance du PIB (% annuel)*	-3,0 (2017)
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ US courants)*	640 (2017)
Principales industries	Brasseries, textiles, savonneries, cimenterie, pétrole
Monnaie**	1 USD = 577,81 XAF (Franc CFA d'Afrique centrale) (février 2019)

Sources : * Banque mondiale, Tchad, consulté le 18 mars 2019, <<https://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&country=TCD>>

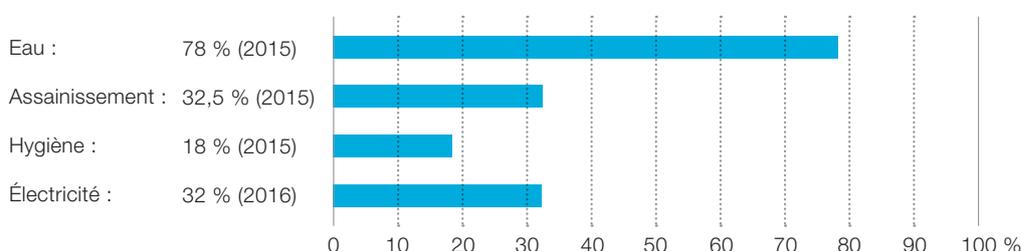
** Oanda.com

Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

Rubrique	Présentation générale
Système juridique	<ul style="list-style-type: none"> ● La Constitution dans son article 210. ● Loi n° 33/PR/2006 portant répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales décentralisées. ● Loi n° 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement. ● Décret n° 904/PR/PM/MERHM/2009 du 17/08/1998 portant réglementation des pollutions et nuisances à l'environnement. ● Arrêté n° 007/MCPI/SE/DC/DCE du 22/05/1993 portant interdiction de l'importation d'emballages plastiques non biodégradables sur toute l'étendue du territoire. ● Textes réglementaires locaux - Cas de la ville de N'Djamena : <ul style="list-style-type: none"> » Arrêté n° 104/M/SG/DVA/2012 du 23 avril 2012 portant réglementation générale de la GDS dans la ville de N'Djamena ; » Arrêté n° 105/M/SG/DVA/2012 du 23 avril 2012 portant délimitation des zones de collecte ; » Arrêté n° 106/M/SG/DVA/2012 du 23 avril 2012 portant règlement intérieur des centres de transfert ; » Cahier des charges réglementant les modalités d'intervention des comités d'assainissement (CA) dans la gestion des déchets ; » Contrat type de délégation de service des déchets.
Politique/Plan	<ul style="list-style-type: none"> ● Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement (SDEA) 2003 qui est en attente de réactualisation. ● Le Tchad dispose désormais d'une Politique et stratégie nationale d'assainissement (PSNA). L'élaboration de la PSNA a commencé en 2010 et a fait l'objet de plusieurs ateliers régionaux, notamment à N'Djamena. La dernière version actualisée a été soumise au Conseil des ministres le 17 janvier 2017 pour être adoptée par les hautes autorités de la République le 28 juillet 2017. ● Plan d'investissements régionaux (PIR). ● Programme national de développement (PND).
Système de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● Le ministère de l'Environnement est responsable de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'environnement. ● Le ministère de la Santé publique est responsable de l'information, l'éducation et la communication (IEC) en matière de santé et hygiène publique, y compris la promotion et le renforcement de la stratégie de participation communautaire aux activités des services de santé et leur gestion.

Rubrique	Présentation générale
	<ul style="list-style-type: none"> ● Le ministère de l'Aménagement du territoire, du Développement de l'habitat et de l'Urbanisme est chargé de la formulation et de la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire et du développement régional. Il soutient les collectivités locales dans leurs programmes et projets de développement. Il a la charge de l'aménagement et la gestion de l'espace urbain et rural. ● Le ministère des Infrastructures et du Désenclavement (MID) est responsable des infrastructures publiques nationales, à l'exception des ouvrages hydrauliques et militaires. Il est à relever que le MID a pour vocation « l'appui technique aux différents départements ministériels pour la conception, le suivi et le contrôle des infrastructures ». ● Le ministère de l'Administration du territoire et de la Gouvernance locale (MATGL) assure la tutelle des collectivités territoriales décentralisées. À ce titre, il régule l'activité des communes urbaines, elles-mêmes chargées des services d'assainissement public en milieu urbain. ● Le ministère des Finances et du Budget définit et établit la politique budgétaire, exerce la tutelle financière sur tous les établissements publics et pilote l'élaboration des budgets-programmes par les départements ministériels. ● Le ministère de l'Économie et de la Planification du développement (MEPD) a pour vocation de traduire les orientations stratégiques du gouvernement en plans et programmes de développement, ainsi que de coordonner et mettre en œuvre ces derniers.
Système financier	<ul style="list-style-type: none"> ● La mise en œuvre effective de la feuille de route de la PSNA attirera des financements nationaux et internationaux. ● Pourcentage du budget national affecté à la GDS : inconnu. ● Taxe sur l'élimination des déchets : à l'étude. ● Subventions pour la GDS de la part du gouvernement central aux gouvernements locaux : encore non défini.
Soutien des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● L'Agence française de développement (AFD) finance des projets d'assainissement pluvial dans plusieurs villes du Tchad, notamment la ville de Moundou : Projet de Lutte contre les Inondations à Moundou (PLIM). ● La Banque africaine de développement (BAD) finance des projets d'accès à l'eau et l'assainissement (PAEPA, CS et MR) ainsi que dans d'autres secteurs. ● L'Union européenne (UE) a contribué à l'amélioration des routes et aidé le secteur de l'assainissement et de l'eau à travers des financements (8^e, 9^e, 10^e et 11^e Fond européen de développement (FED)). ● La Banque mondiale finance des projets d'eau et d'assainissement dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) 2015. ● L'Unicef finance des projets d'eau et d'assainissement. ● D'autres partenaires financiers humanitaires sont présents (Oxfam, Médecins sans frontières (MSF), etc.)
Améliorations nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Questions techniques : développement de la capacité des agents de la GDS. ● Questions juridiques : élaboration de la loi fondamentale sur la GDS. ● Questions sociales : vulgarisation de l'éducation environnementale telle que la séparation des déchets. ● Questions d'ordre organisationnel : développement des partenariats public-privé (PPP).

Statut de l'accès aux services de base (en zone urbaine)*



* La définition des services de base est donnée à la page 1 de l'annexe

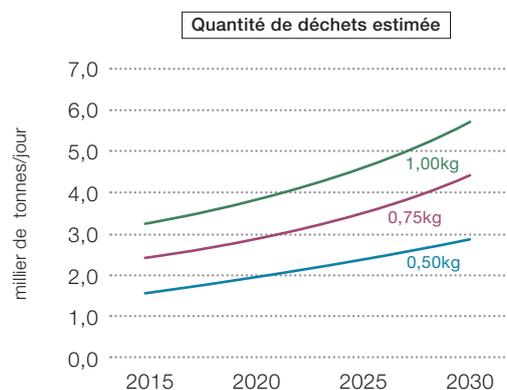
Quantité de déchets estimée

La quantité future de déchets produits est estimée sur la base de la population urbaine selon trois taux de production de déchets, à savoir 0,5, 0,75 et 1,0 kg/personne/jour.

		unité : millier de personnes			
Population	Année	2015	2020	2025	2030
	Totale	14 009	16 285	18 776	21 460
	Urbaine	3 154	3 830	4 701	5 819

		unité : millier de tonnes/jour			
Quantité de déchets	Taux de production	2015	2020	2025	2030
	0,50 kg/pers./jour	1,6	1,9	2,4	2,9
	0,75 kg/pers./jour	2,4	2,9	3,5	4,4
	1,00 kg/pers./jour	3,2	3,8	4,7	5,8

Quantité de déchets = (Taux de production) x (Population urbaine)



Source pour la Population : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2018). World Urbanization Prospects : The 2018 Revision, Online Edition. (Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2018). Perspectives de l'urbanisation mondiale : révision 2018, édition en ligne.)